

APPELS D'OFFRES



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :
Commune de Cap d'Ail 62, avenue du 3 septembre 06320 Cap d'Ail Tél : 04.92.10.59.64 Fax : 04.92.10.59.49 SIRET 210 600 326 00016

COMMUNICATION :
Moyens d'accès aux documents de la consultation : profil acheteur www.marches-securises.fr

Identifiant interne de la consultation : 2022 S 04 L'ELAGAGE LA TAILLE ET L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE HAIES ET LEURS TRAITEMENTS PHYTO SANITAIRES

Intégralité des documents de la consultation sur profil acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

PROCEDURE :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 1°, R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique.

Technique d'achat : marché de services, accord-cadre mono-attributaire à bons de commande tel que décrit aux articles R. 2162-1 1° à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, avec minimum annuel de 40 000 € HT et avec un maximum annuel de commandes de 70 000 € HT.

Date et heure limites de réception des plis : LUNDI 03 OCTOBRE 2022 à 12H00. Présentation des offres par voie électronique : EXIGEE - remise des plis par voie électronique obligatoire, modalités précisées dans le règlement de consultation

Echantillons : NON
Réduction du nombre de candidats : NON

Négociation : la collectivité se réserve le droit de négocier ou pas avec les 3 candidats arrivés premiers à l'issue de l'analyse des offres

Variante : NON
Critères d'attribution :
Pour 60% : le prix sur la base du DQE

Pour 40% : la valeur technique sur la base du Cadre Mémoire Technique complété et fourni par le candidat dans lequel il présentera :

- les moyens humains (nbre de salariés avec chefs d'équipe) et matériels affectés aux prestations comptant pour 10 points

- les mesures de gestion des déchets et environnementales mises en œuvre par le candidat dans le cadre des prestations demandées, comptant pour 10 points

- le délai d'intervention pour travaux d'abattage « en urgence » demandés par la collectivité en cas de danger vis-à-vis des tiers (en heure/minutes) comptant pour 20 points

IDENTIFICATION DU MARCHÉ :
Intitulé : marché de services L'ELAGAGE LA TAILLE ET L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE HAIES ET LEURS TRAITEMENTS PHYTO SANITAIRES

Code CPV principal : 77211500-7 services d'élagage
Codes secondaires : 77211400-6 services d'abattages d'arbres 77100000-1 services agricoles

Lieu d'exécution : ville de Cap d'Ail
Durée du marché : le marché est conclu pour une période de 1 an (12 mois) à compter du 24/10/2022 et reconductible 2 (deux) fois par tacite reconduction

Tranches : NON
Réservation marché : NON

LOTS :
Marché alloti : NON

Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques divers
Lot 2 : assurance responsabilité civile
Lot 3 : assurance flotte automobile
Lot 4 : assurance protection juridique des agents et des élus
Lot 5 : assurance navigation de plaisance

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
Demande d'échantillons : NON

Modalités de financement et de paiement : budget communal, paiement par virement administratif sous 30 jours à réception des factures via le portail CHORUS PRO.

Langue utilisée : français
Unité monétaire utilisée : l'Euro

Forme juridique : entreprises générales ou groupements d'entreprises avec mandataire solidaire

Retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sous forme dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité sur le site www.marches-securises.fr

Durée de validité des offres : 90 jours
Date de publication du présent avis : 26/08/2022
Renseignements d'ordre administra-

tif : Service Commande Publique : Tél : 04.92.10.59.64 Fax : 04.92.10.59.49 mail : marches-publics-ed@cap-dail.fr
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs 06000 NICE. greffe.ta-nice@juradm.fr tél : 04 92 04 13 13

1161002



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :
Commune de Cap d'Ail 62, avenue du 3 septembre 06320 Cap d'Ail Tél : 04.92.10.59.64 Fax : 04.92.10.59.49 SIRET 210 600 326 00016

COMMUNICATION :
Moyens d'accès aux documents de la consultation : profil acheteur www.marches-securises.fr

Identifiant interne de la consultation : 2022 S 05 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LA VILLE DE CAP D'AIL

Intégralité des documents de la consultation sur profil acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

PROCEDURE :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Technique d'achat : marché de services
Date et heure limites de réception des plis : **VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 à 12H00.**

Présentation des offres par voie électronique : EXIGEE - remise des plis par voie électronique obligatoire, modalités précisées dans le règlement de consultation

Echantillons : NON
Réduction du nombre de candidats : NON

Négociation : la collectivité se réserve le droit de négocier ou pas avec les candidats

Variante : OUI
Critères d'attribution : -valeur technique de l'offre : 55 % - montant du taux ou de la prime proposée : 45 %

IDENTIFICATION DU MARCHÉ :
Intitulé : marché de services

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LA VILLE DE CAP D'AIL
Code CPV principal : 66510000-8 services d'assurances

Lieu d'exécution : ville de Cap d'Ail
Durée du marché : le marché est conclu pour une période de 1 an (12 mois) à compter du 1er janvier 2023 et reconductible 3 (trois) fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2026

Tranches : NON
Réservation marché : NON

LOTS :
Marché alloti : OUI

Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques divers
Lot 2 : assurance responsabilité civile
Lot 3 : assurance flotte automobile
Lot 4 : assurance protection juridique des agents et des élus
Lot 5 : assurance navigation de plaisance

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
Demande d'échantillons : NON

Modalités de financement et de paiement : budget communal, paiement par virement administratif sous 30 jours à réception des factures via le portail CHORUS PRO.

Langue utilisée : français
Unité monétaire utilisée : l'Euro

Forme juridique : entreprises générales ou groupements d'entreprises non solidaire
Retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sous forme dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité sur le site www.marches-securises.fr

Durée de validité des offres : 4 mois
Date de publication du présent avis : 26/08/2022

Renseignements d'ordre administratif : Service Commande Publique : Tél : 04.92.10.59.64 Fax : 04.92.10.59.49 mail : marches-publics-ed@cap-dail.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs 06000 NICE. greffe.ta-nice@juradm.fr tél : 04 92 04 13 13

1161001

ARRETES ET AVIS



Direction Départementale de la Protection des Populations Environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n°17037 est prescrite l'organisation d'une participation du public par voie électronique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOMAT pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière de calcaire de La Cruelle située sur la commune de La Turbie.

Du lundi 12 septembre 2022 au mercredi 12 octobre 2022 inclus

Pendant la durée de la participation du public, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'incidence, est consultable sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>.

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier. La demande est présentée à la direction départementale de la protection des populations - service environnement - CADAM - bâtiment Mont des Merveilles - 147 boulevard du Mercantour - 06200 Nice (ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr). Les documents seront mis à la disposition du demandeur au lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.

Le public pourra formuler ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr.

Les observations et propositions du public et la synthèse seront publiées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet : M. Denis LUNEAU, société SOMAT; 13 boulevard Princeau Charlotte 98000 Monaco; tél : 06 12 52 10 29; denis.luneau@gaudemard.com.

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus, à l'issue de la participation du public par voie électronique.

1161128

ENQUETES PUBLIQUES

MAIRIE DE MOUANS SARTOUX
2EM AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOUANS-SARTOUX

Par l'arrêté n°52_364 du 19 juillet 2022, le Maire de la commune de Mouans-Sartoux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU pour une durée de 33 jours :

Du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 inclus.

La procédure de déclaration de projet n°2 a pour objet de mettre en compatibilité le PLU approuvé pour autoriser la réalisation d'un hôtel d'entreprises dans la zone d'activités de l'Argile. L'enquête publique porte à la fois sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur l'intérêt général du projet.

Monsieur Robert VENTURINI a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nice

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Mouans-Sartoux - 327, avenue de Grasse :

- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- le mardi et le jeudi de 14h00 à 17h00
- le lundi 22 août 2022 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- le vendredi 23 septembre 2022 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, au service urbanisme - 327, avenue de Grasse à Mouans-Sartoux :

- le lundi 22 août 2022 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- le mercredi 07 septembre 2022 de 08h30 à 12h00.

- le jeudi 15 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.

- le vendredi 23 septembre 2022 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.mouans-sartoux.net/espace-telechargement/category/253-declaration-de-projet-n-2>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la commune de Mouans-Sartoux.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la commune de Mouans-Sartoux, 327 avenue de Grasse à Mouans-Sartoux.

- par courrier, adressé au commissaire enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur
Commune de Mouans-Sartoux
Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet n°2
B.P n°25 06371 MOUANS SARTOUX CEDEX.

- par courriel, à l'adresse suivante : urbanisme@mouans-sartoux.net

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au service urbanisme, 327 route de Grasse, et sur le site internet de la Commune

Après l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet n°2, assortie, le cas échéant, de modifications au vu des conclusions de l'enquête.

1161015

P.L.U. - D.P.U

MAIRIE DE CANNES
2EME AVIS

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES

Par arrêté n° 22/5057, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 novembre 2019 et modifié le 19 juillet 2021.

L'enquête se déroulera du lundi 22 août 2022 à 9H30 au vendredi 23 septembre 2022 à 17H00 inclus.

Le Tribunal administratif de Nice a désigné en date du 15 juin 2022, Monsieur Giovanni VALASTRO en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

lundi 22 août 2022 - heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

mardi 30 août 2022 - heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

mercredi 14 septembre 2022 - Heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

vendredi 23 septembre 2022 - Heures de 9H30 à 12H30 et 14H00 à 17H00 Lieux Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les caractéristiques principales suivantes :

- favoriser une répartition équilibrée de la production de logements,
- rendre opérationnelle l'orientation d'aménagement et de programmation de la « Nouvelle Frayère »,
- renforcer le volet réglementaire du P.L.U.,

- corriger les erreurs matérielles et cartographiques.

Conformément à la décision N° CU-2022-3133 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur après examen au cas par cas, la modification n°2 du P.L.U. de Cannes ne sera pas soumise à évaluation environnementale.

Les informations environnementales se rapportant au projet de modification du PLU sont intégrées dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique sera consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville de Cannes, www.cannes.com, ainsi que le registre d'enquête au fur et à mesure que seront consignées les observations du public et l'ensemble des observations et propositions émises par voie postale ou électronique.

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête et les observations et propositions émises par voie postale peuvent également être consultées au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 aux jours habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville Annexe :

- sur format papier,
- sur un poste informatique.

Toute personne voulant obtenir communication du dossier et des observations du public pourra le faire, à ses frais, en s'adressant à Mme Nadia MESLI à la direction municipale de l'Urbanisme.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, sera déposé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Les observations pourront également être recueillies sur la boîte aux lettres électronique «concertationplum2@ville-cannes.fr» ou par écrit à l'adresse suivante :

Enquête publique dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Hôtel de Ville de Cannes - Direction de l'Urbanisme - 1, Place Cornut Gentille 06400 CANNES.

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impé-

rativement parvenir au Commissaire Enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Les informations concernant la présente enquête publique pourront être demandées à Mme Nadia MESLI ou à M. Philippe RIBOLLET, Direction de l'Urbanisme (04.96.06.48.15 / 46.43), Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, 31 bd de la Ferrage à Cannes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la Ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cannes en tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire Enquêteur.

1164001

CONSTITUTIONS

SELAS Fabrice DE CARBON
Sabine DEBUSIGNE
Notaires associés

24 boulevard Victor Hugo
06000 NICE
Tél. 04 93 88 89 95
Fax. 04 93 87 62 12

Suivant acte authentique reçu par Maître Fabrice DE CARBON, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « DE CARBON DEBUSIGNE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NICE (Alpes-Maritimes), 24 Boulevard VICTOR HUGO, le 11 Juillet 2022 enregistré au service départemental de l'enregistrement le 18.07.2022 Dossier 2022 00014031 ref. 0604P61 2021 N 1331 a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au rcs.
Dénomination : **SELUI IMMOBILIARE SARL**

Capital social : 353 500 €
Siège social : BEAUSOLEIL (06240), 47 Boulevard Guynemer, Résidence Les Flots d'Or

Objet en France et à l'étranger : L'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers en vue de les revendre en entier, par fractions ou par lots, en l'état ou après aménagement, transformation, division ou rénovation.

Emprunter auprès de tous organismes bancaires ou autres et donner en garantie hypothécaire tous biens sociaux. La commercialisation des biens sociaux. La gestion des biens en stock en attente de leur commercialisation, La promotion immobilière, La gestion administrative directe ou déléguée des opérations ci-dessus, La gestion financière directe ou déléguée des opérations ci-dessus et notamment garantir les engagements, les prêts et avances consentis dans son intérêt économique, social et/ou financier. La SARL peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières, et prendre des participations directes ou indirectes dans toutes entreprises financières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Toute cession est soumise à agrément. L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales

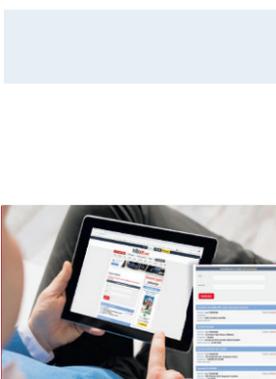
Gérance : Monsieur Luigi ZONFRILLI, gérant de société, demeurant à BADEN BAEN (Allemagne), Mozartstrasse 9, sans limitation de durée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE

Avenir Côte d'Azur - 1161099

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/08/2022, il a été constitué une SARL dénommée **PI HERITAGE**. Siège social : 50 Bd de l'Observatoire - 06300 NICE. Capital : 100 euros. Objet : Acquisition, Gestion et Exploitation d'un ou plusieurs biens immobiliers. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice. Gérance : M. Cédric PILLON, 28 Av Prince Rainier III - 06320 Cap-d'Ail.

1161231



Consultez en temps réel
les annonces de ventes
de fonds de commerce
publiées au BODACC

Information
en temps réel

Recherche
simplifiée

Mise à jour
automatique

RENDEZ-VOUS SUR
[tribuca.net /BODACC/](http://tribuca.net/BODACC/)